

**RAPPORT ANNUEL
DU FONDS D'ÉPARGNE
2013**



Messages	2
Les temps forts de l'année 2013	3
Le modèle du fonds d'épargne	4
Les prêts	6
Une année de forte mobilisation	7
Logement social et politique de la ville	11
Prêts aux collectivités territoriales	18
La gestion financière	22
La collecte	26
Bilan et résultat	30

Profil

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le fonds d'épargne transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (livret A, LDD, LEP) en prêts à très long terme (20, 30 à 40 ans) et à des taux privilégiés en faveur de programmes d'intérêt général désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, collectivités locales...

Les fonds restants sont gérés dans un portefeuille d'actifs financiers qui participe à la rémunération de l'épargne populaire, assure sa liquidité tout en finançant l'économie.



“ Avec le livret A, c’est l’épargne des Français qui est directement utile au développement des territoires et qui contribue à la croissance économique du pays. ”

*Pierre-René
Lemas*

Directeur général
du groupe
Caisse des Dépôts

Le groupe Caisse des Dépôts est plus que jamais engagé dans la relance économique du pays avec au cœur de sa stratégie cinq priorités : le logement, la transition énergétique et écologique, les infrastructures, les entreprises et son métier historique de mandataire.

Le fonds d’épargne, par son modèle unique et vertueux qui transforme une partie de l’épargne des Français en prêts de très long terme à des taux privilégiés, est un levier puissant et essentiel au service de cette ambition. Avec le livret A,

c’est l’épargne des Français qui est directement utile au développement des territoires et qui contribue à la croissance économique du pays.

Avec 21 Md€ de nouveaux prêts signés en 2013, la Caisse des Dépôts a une nouvelle fois démontré sa capacité de mobilisation. Cela représente en effet près de 10 % des crédits accordés aux sociétés non-financières et aux collectivités territoriales. Les prêts au logement social et à la politique de la ville atteignent ainsi un niveau historique à 16 Md€. En finançant 110 000 nouveaux logements sociaux et 253 000 réhabilitations, la Caisse des Dépôts renforce encore en 2013 son soutien à un secteur clé de l’économie.

Premier financeur du logement social, le fonds d’épargne est aussi un partenaire de longue date des collectivités locales. En 2013, plus de 4 Md€ de prêts ont été octroyés au secteur public local afin de moderniser les infrastructures de transports, rénover ou construire des bâtiments publics, des universités, des hôpitaux, ou bien sûr soutenir le logement social.

Sur la période 2013-2017, ce sont 20 milliards d’euros qui vont pouvoir être déployés auprès des petites comme des grandes collectivités locales. La Caisse des Dépôts va ainsi accompagner les acteurs locaux sur le long terme, pour la réalisation de projets structurants en faveur de la cohésion sociale, l’attractivité et la compétitivité des territoires.

La mobilisation du groupe Caisse des Dépôts, et du fonds d’épargne en particulier, va se poursuivre dans les années à venir, avec l’ambition partagée par tous les collaborateurs de contribuer à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux du pays.



**Odile
Renaud-Basso**

Directrice générale
adjointe, directrice
des fonds d'épargne

Avec un résultat largement positif, à 443 M€, le fonds d'épargne a une nouvelle fois confirmé sa solidité financière, à l'issue d'une année marquée par la forte mobilisation des prêts et le dernier volet de la réforme de l'épargne réglementée.

En effet, la Caisse des Dépôts a su accompagner le monde du logement social et le secteur public local, sous l'impulsion de mesures gouvernementales incitatives et de nouveaux partenariats.

Nos actions en faveur du logement social ont été réaffirmées par des mesures fortes : écoprêt au taux de 0,5 % ; allongement de la durée des prêts à 60 ans sur le foncier en zone tendue ; prime exceptionnelle de 120 M€ ; enfin, partenariat avec l'UESL-Action Logement pour la mise en place d'une enveloppe de 3 Md€ de prêts.

Le fonds d'épargne a également amplifié son soutien au secteur public local avec le déploiement de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts pour la période 2013-2017 et l'accord de coopération signé avec la Banque européenne d'investissement. Cet accord historique permet de renforcer et de mutualiser les financements des projets de long terme du secteur public local.

Enfin, la réforme de l'épargne réglementée intervenue à l'été 2013 a été positive pour le fonds d'épargne. Elle a notamment permis de définir un nouveau ratio protecteur des missions d'intérêt général du fonds d'épargne. Le transfert de 30 milliards d'euros aux banques a pu être absorbé par le portefeuille d'actifs du fonds d'épargne. Ce dernier, qui a pour mission d'assurer la liquidité et l'équilibre économique du fonds d'épargne, a pleinement joué son rôle dans une situation macroéconomique peu favorable pour le fonds d'épargne avec des taux et une inflation bas. Cette réforme a permis enfin de dégager des résultats positifs grâce à une gestion avisée et active.

Je tiens à saluer les 324 collaborateurs du fonds d'épargne et les équipes en régions qui ont su se mobiliser pour atteindre ces résultats et qui renforcent leurs efforts pour que cette dynamique au service de l'intérêt général se poursuive en 2014.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2013

Janvier 2013

Nouveau relèvement du plafond du livret A, le portant à 22 950 €.

Printemps 2013

Fixation des caractéristiques techniques et financières des prêts au secteur public local sur l'enveloppe de 20 Md€, annoncée lors du Congrès des maires en novembre 2012.

Juillet 2013

Signature du premier prêt portant sur l'enveloppe de 20 Md€.

Juillet 2013

Décret portant sur la réforme de l'épargne réglementée :

- transfert vers les banques de 30 Md€ de dépôts issus du livret A, LDD et LEP avec des clauses permettant le rappel de la liquidité en fonction de la situation du fonds d'épargne ;
- baisse du taux de commission des banques.

Septembre 2013

Congrès USH : plusieurs annonces et temps forts ont marqué le congrès :

- prime de 120 M€ apportée par le fonds d'épargne sur les opérations PLUS et PLAI bénéficiant d'un prêt au titre d'un agrément 2013 ;
- assouplissement des conditions d'éligibilité de la classe D à l'écoprêt et abaissement pendant six mois du plancher du taux (de 1 % à 0,5 %) ;
- signature d'un prêt de 1 Md€ au profit d'Action Logement (3 Md€ sur trois ans).

Novembre 2013

Assouplissement des conditions de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts au secteur public local, annoncée par le Premier ministre lors du Congrès des maires.

Décembre 2013

Signature d'un protocole de coopération entre la BEI et la Caisse des Dépôts dans le domaine des prêts au secteur public local.

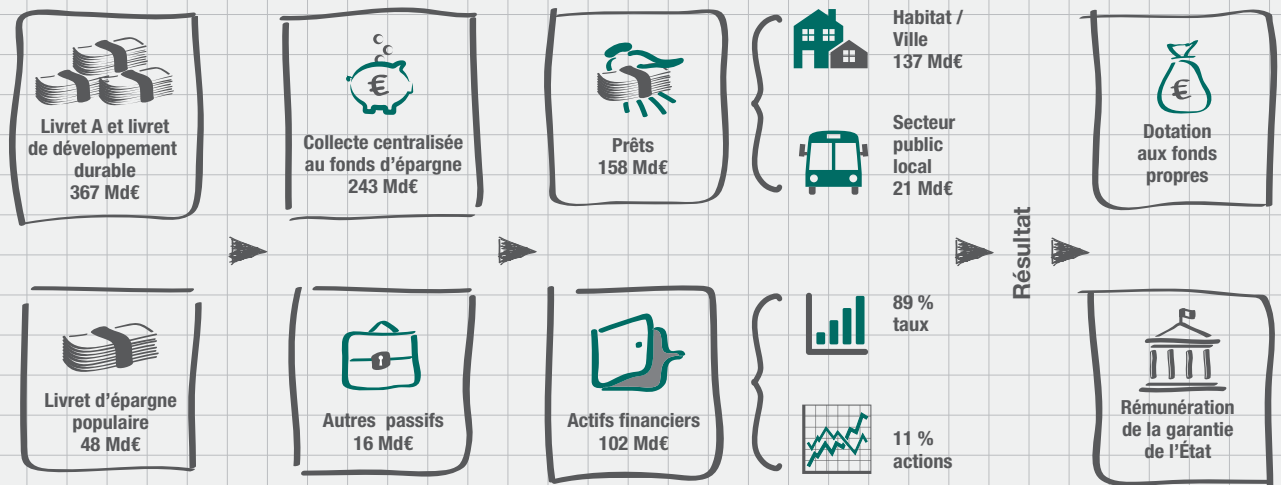
Décembre 2013

Allongement de la durée maximum des prêts à 60 ans sur la période 2013-2017 pour le financement de la partie foncière d'opérations de construction ou d'acquisition de logements sociaux dans les zones où le prix du foncier est le plus élevé.

Le modèle du fonds d'épargne

Fonctionnement

Épargne collectée
par tous les réseaux



Chiffres au 31 décembre 2013

Chiffres clés 2013

20,7 Md€

de nouveaux prêts signés
en 2013

dont **16,4 Md€**

en faveur du logement social
et de la politique de la ville

et **4,3 Md€**

de prêts signés sur des enveloppes à
destination du secteur public local

110 000

logements sociaux construits
ou acquis financés

soit **260 000⁽¹⁾**

personnes logées, l'équivalent
d'une ville comme Strasbourg

+ de **250 000**

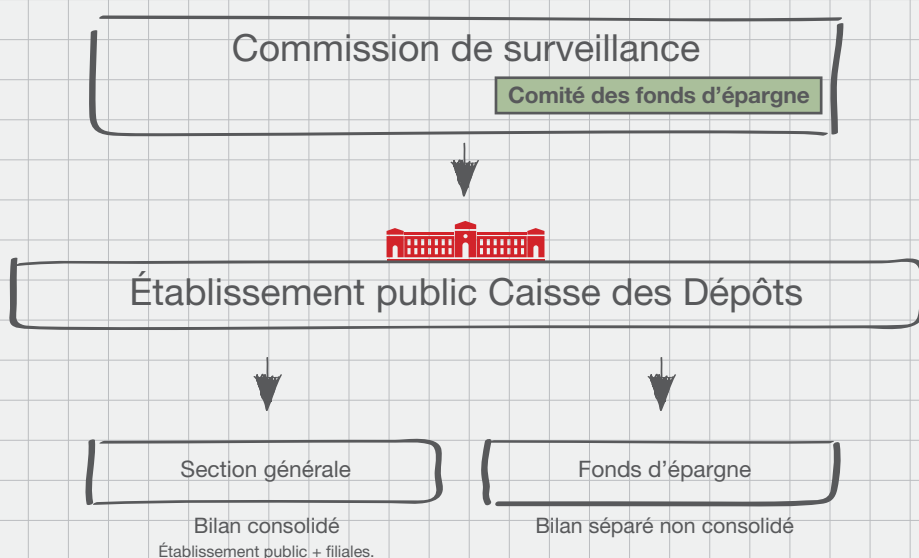
réhabilitations financées
en 2013

(1) 110 000 x 2,36 ; 2,36 étant le nombre moyen de personnes par logement principal, sources : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Filocom.

Gouvernance

Le fonds d'épargne au sein de la Caisse des Dépôts

L'activité du fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité patrimoniale, séparée de celle de l'Établissement public. Elle est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et, en son sein, par le comité des fonds d'épargne, constitué en 2003 afin de renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance.



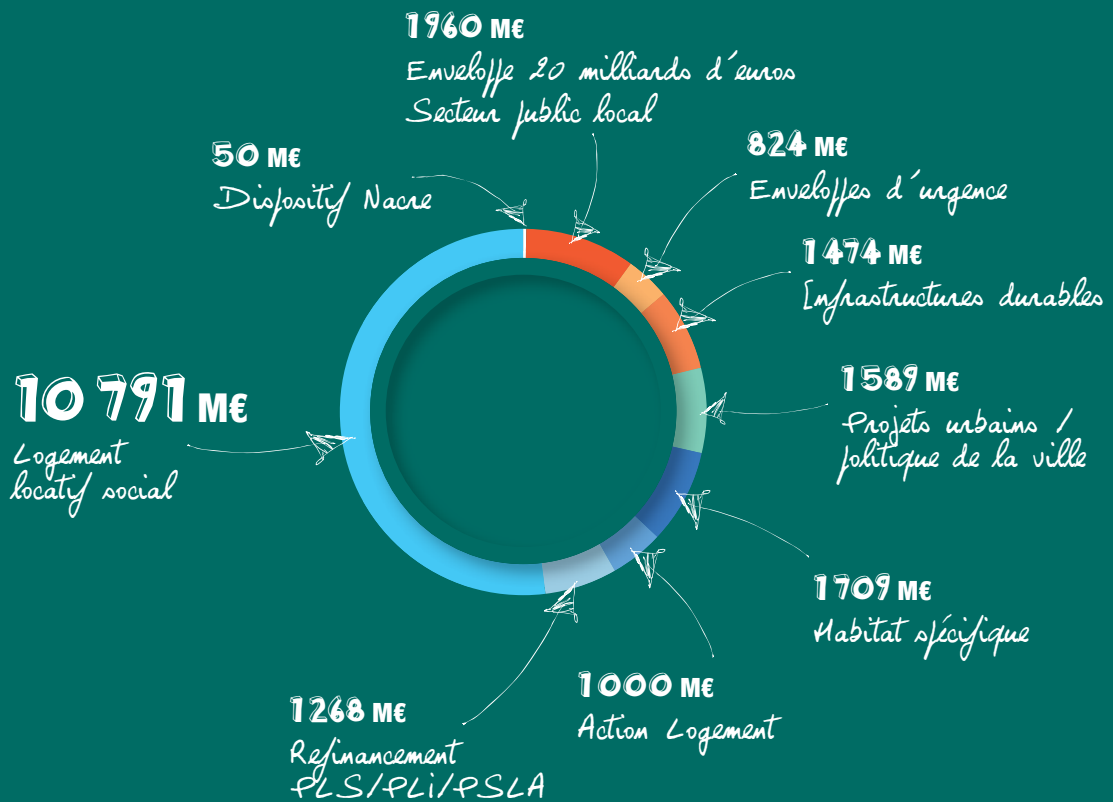
Organisation

324
collaborateurs

La direction du fonds d'épargne, qui compte 324 collaborateurs, s'organise autour de trois entités : la direction des prêts et de l'habitat en charge du développement et de la gestion des prêts ; la direction financière, qui assure le pilotage financier général, la gestion de la collecte, la gestion du portefeuille d'actifs financiers et la gestion actif-passif et, enfin, le département ressources humaines et du pilotage pour toutes les fonctions d'appui transversales. Les 25 directions régionales de la Caisse des Dépôts assurent une relation de proximité et distribuent l'essentiel des prêts.

Les prêts

Montant des contrats signés
en 2013 par secteur



Près de 80 % des prêts signés en 2013 concernent le logement social et la politique de la ville, les 20 % restants sont destinés principalement au financement du secteur public local.

Une année de forte mobilisation

2013 se caractérise par une forte activité avec près de 21 Md€ de prêts signés, des encours en hausse et une présence renforcée du fonds d'épargne aux côtés des acteurs du logement social et du secteur public local.

Des signatures de prêts très élevées en 2013

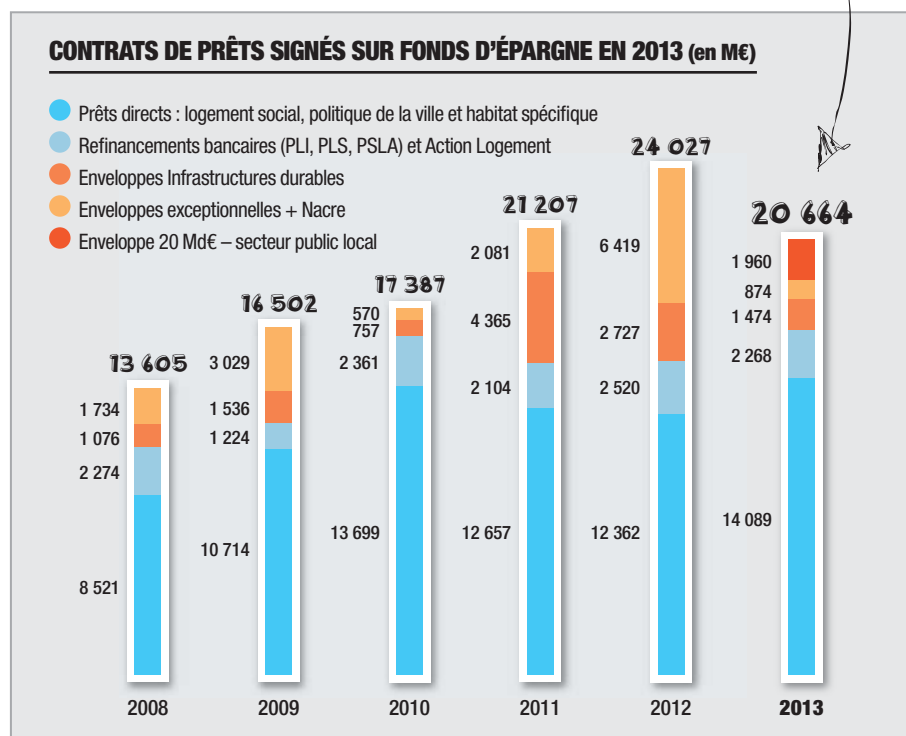
Les nouveaux prêts signés atteignent 20,7 Md€, ce qui représente un très haut niveau, hors enveloppes d'urgence. L'activité 2012 avait en effet connu un pic d'activité avec les enveloppes exceptionnelles de prêts mises en place en 2011 et 2012 pour répondre aux besoins de financement des collectivités locales et des établissements de santé dans un contexte de raréfaction du crédit bancaire. 6,3 Md€ de prêts avaient été signés au titre de ces enveloppes en 2012.

Sur le cœur de métier du fonds d'épargne, le logement social et la politique de la ville, les prêts signés atteignent un record historique avec 16,4 Md€, en croissance de 10 % par rapport à 2012. La Caisse des Dépôts illustre avec ce record sa capacité à accompagner le monde du logement social et à répondre aux objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics.

S'agissant des enveloppes dédiées au secteur public local (collectivités territoriales, entreprises publiques locales, établissements publics de santé, universités...), les signatures de prêts s'élèvent en 2013 à plus de 4,3 Md€. En 2013, les enveloppes "Infrastructures durables" et les enveloppes d'urgence

(2011 et 2012) arrivent à échéance (avec respectivement 1,5 Md€ et 0,8 Md€ de prêts signés en 2013), tandis que le relais est pris par l'enveloppe de 20 Md€ avec 2 Md€ de prêts signés à fin 2013. Cette nouvelle enveloppe a permis de financer près de 350 projets dont plus des deux tiers concernent des petites communes.

Croissance de 10% des prêts signés pour le logement social et la politique de la ville.





Jean-Charles Flaus

- Infrastructures durables

et Jean-Sébastien Saulnier d'Anchald

- Projets urbains de la direction des prêts
et de l'habitat du fonds d'épargne

La contribution du fonds d'épargne au financement des investissements locaux

Quelle est l'offre du fonds d'épargne au secteur public local⁽¹⁾ ?

Nous accompagnons de façon pérenne le secteur public local. Nos prêts à la politique de la ville contribuent à la transformation des quartiers prioritaires et le portage foncier permet aux collectivités d'acquérir les terrains qui accueilleront des logements sociaux. Nous avons financé de 2004 à 2013, au titre d'enveloppes thématiques, des grands projets d'infrastructures de transport mais aussi des projets immobiliers des universités et des hôpitaux ainsi que des infrastructures d'assainissement des eaux usées. Nous avons également mobilisé 15 Md€ en financements d'urgence lors de la crise du crédit aux collectivités.

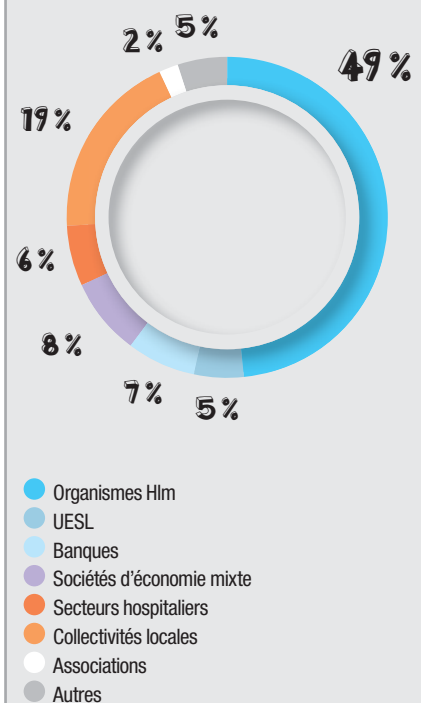
Désormais, l'enveloppe de 20 Md€ annoncée par le président de la République fin 2012 permet de financer tous les projets structurants

de long terme. Ses modalités ont été assouplies à l'automne 2013 afin de mieux répondre aux besoins des collectivités locales, notamment celles qui veulent financer des petits projets (moins de 1 M€).

À combien s'élève au total le financement du secteur public local ?

Toutes natures de prêts confondues (enveloppes thématiques, enveloppes exceptionnelles et certains prêts au logement social et politique de la ville), nous avons participé pour plus de 6 Md€ au financement du secteur public local en 2013. Au total, depuis 2004, le fonds d'épargne a contribué au financement local pour 36 Md€.

RÉPARTITION DES CONTRATS SIGNÉS EN 2013 PAR CONTREPARTIE



(1) Dans l'offre du fonds d'épargne, les prêts au secteur public local couvrent les contreparties suivantes : collectivités locales, établissements publics de santé, universités, entreprises publiques locales...

Des encours de prêts en hausse

Les encours de prêts sur fonds d'épargne ont fortement augmenté depuis six ans. En 2013, ils atteignent 158 Md€ contre 147 Md€ en 2012.

Cette progression résulte d'une double impulsion : d'une part, les plans et programmes incitatifs mis en œuvre par les pouvoirs publics (plan de cohésion sociale, programme national de rénovation urbaine, plan de relance du logement social, enveloppes exceptionnelles) ; d'autre part, le développement de nouvelles offres de prêts, destinées à l'habitat spécifique ou dédiées à de nouveaux emplois tels que les infrastructures de transport.

Le montant des remboursements anticipés volontaires liés à la gestion active de la dette des bailleurs sociaux est resté à un niveau faible en 2013 à 237 M€. Plus de 3,7 Md€ d'encours ont été réaménagés, principalement pour des organismes Hlm mais également des SEM, des collectivités locales et des établissements publics de santé.

Cette politique de réaménagement répond pour l'essentiel au besoin des bailleurs sociaux de dégager des marges de manœuvre pour mener à bien leur politique de développement et de réhabilitation.

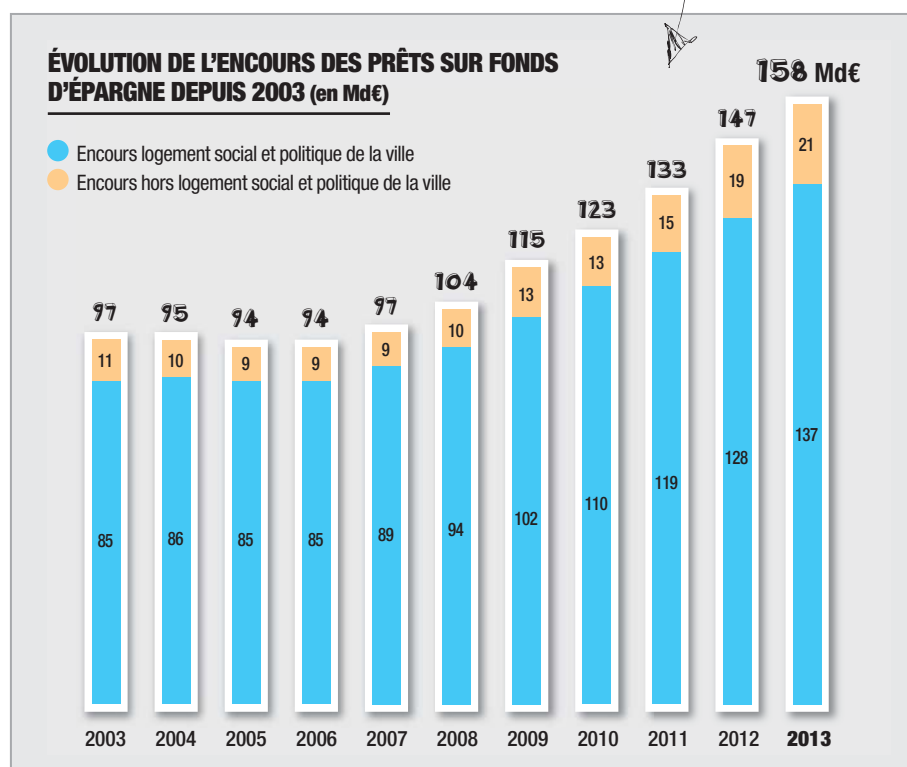
Cette politique se poursuivra en 2014 pour accompagner le secteur dans son objectif de production de 150000 nouveaux logements par an.

Des activités en croissance d'ici 2018

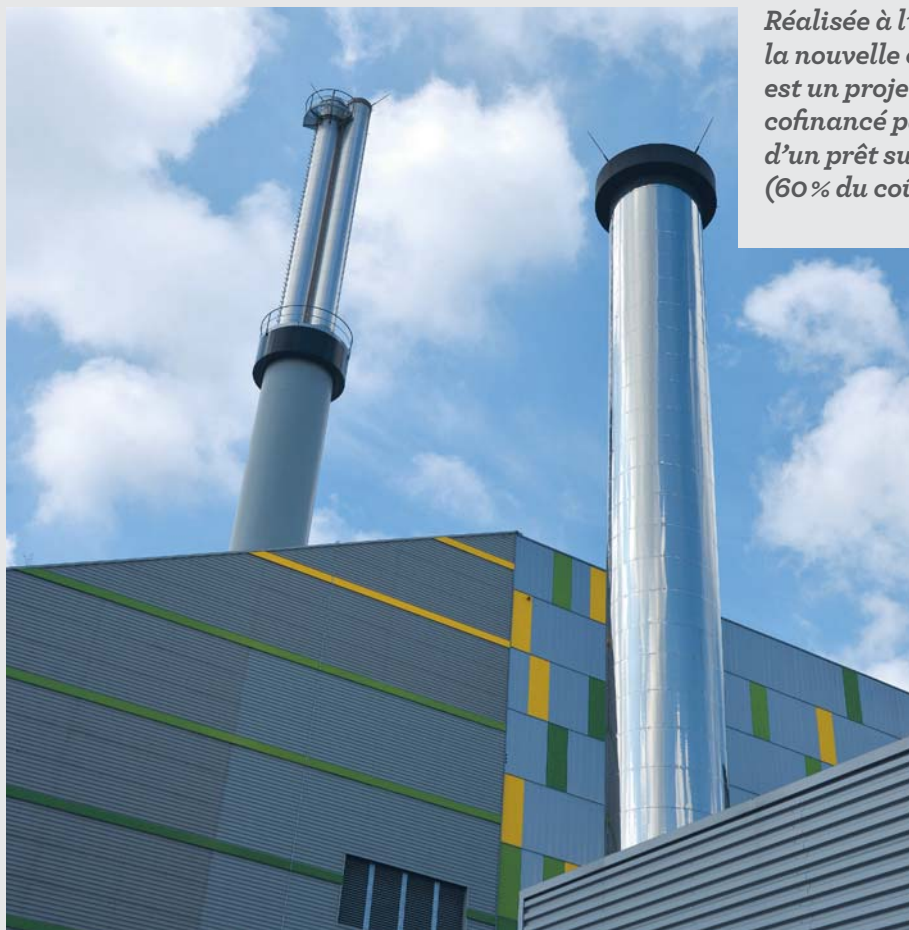
Au cours des cinq prochaines années, de 2014 à 2018, le fonds d'épargne anticipe le maintien du dynamisme de l'activité, se traduisant par une croissance substantielle de l'encours des prêts en cohérence avec les objectifs du gouvernement en matière de délivrance d'agrèments.

Le volume global des encours de prêts sur fonds d'épargne pourrait ainsi avoisiner 220 Md€ en 2018.

L'encours des prêts pour le logement social et la politique de la ville représente près de 90% de l'encours total.



ZOOM SUR BIOWATTS À ANGERS : la triple vertu de la cogénération biomasse



Réalisée à l'initiative de la ville d'Angers, la nouvelle centrale à cogénération Biowatts est un projet innovant et exemplaire cofinancé par la Caisse des Dépôts à hauteur d'un prêt sur fonds d'épargne de 28 M€ (60% du coût total) sur une durée de 19 ans.



Une dynamique de l'emploi

Biowatts fait directement travailler 51 personnes (avec plus de 40 créations d'emplois) et contribue au développement de la filière bois avec une vingtaine d'emplois indirects.

Un bilan carbone optimisé

Avec Biowatts, 15% d'énergie renouvelable alimentent désormais les bâtiments de la ville contre 2% auparavant. L'émission de 40 500 tonnes de CO₂ est ainsi évitée chaque année.



Une facture énergétique maîtrisée

40 000 Angevins du quartier ANRU de la Roseraie bénéficient désormais d'une chaudière utilisant le bois comme combustible, une énergie renouvelable dont l'évolution du prix est bien mieux maîtrisée que celle des énergies fossiles.

Le projet Biowatts est porté par la société Biowatt Roseraie Énergie qui dispose d'un actionariat public/privé avec la SARA (Société d'aménagement de la région angevine), la Soclova (bailleur) et la société Dalkia. Dalkia Biomasse Angers est gestionnaire du site pour une durée de 20 ans.

Logement social et politique de la ville : un record historique des prêts signés

La Caisse des Dépôts confirme en 2013 sa capacité à accompagner le monde du logement social et à répondre aux objectifs des pouvoirs publics, qu'il s'agisse de l'accélération de la production de logements, de leur réhabilitation ou de performance environnementale.

Le financement du logement locatif social se renforce encore

2013 s'inscrit comme une année record pour le logement social et la politique de la ville avec le niveau de prêts le plus élevé jamais enregistré à 16,4 Md€, dont 14,1 Md€ de prêts directement octroyés par la Caisse des Dépôts en augmentation de 14%, et 1 Md€ de prêts signés avec l'UESL-Action Logement en faveur du logement social. S'y ajoutent les prêts de refinancement des banques (PLS, PLI, PSLA) en net retrait à 1,3 Md€ contre 2,5 Md€ en 2012.

Le logement locatif social est prépondérant sur le total des prêts directement octroyés par la Caisse des Dépôts. Ce segment a connu une croissance notable de 15 %, pour s'établir à 10,8 Md€ (contre 9,4 Md€ en 2012). En 2013, près de 110 000 logements construits ou acquis et 253 000 logements réhabilités ont été financés sur fonds d'épargne, contre respectivement 105 000 logements et 210 000 logements en 2012.

L'impulsion des pouvoirs publics

Après un premier semestre marqué par un allongement des délais entre agrément et signature des prêts, les flux

de prêts se sont accélérés au second semestre sous l'effet notamment de mesures gouvernementales prises à la suite de l'annonce d'un objectif annuel de production de 150 000 nouveaux logements et de rénovation thermique de 120 000 logements anciens. En juillet 2013, l'État et l'USH ont signé un pacte encourageant l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, et qui fixe des règles de mutualisation de leurs capacités de financement. En septembre 2013, une prime de 120 M€ apportée par le fonds d'épargne a été annoncée pour bonifier les prêts ayant obtenu un agrément PLUS et PLAI en 2013.

Dans le même temps, de nouvelles mesures sur l'écoprêt ont élargi les conditions d'éligibilité de la classe D en faveur de la réalisation du programme ambitieux de rénovation thermique. En outre, le plancher du taux a été supprimé pour une période de six mois.

La baisse du taux du livret A, enfin, à 1,25 % à compter du 1^{er} août 2013, a rendu les prêts sur fonds d'épargne plus attractifs sur le second semestre 2013.

16,4 Md€

de prêts signés

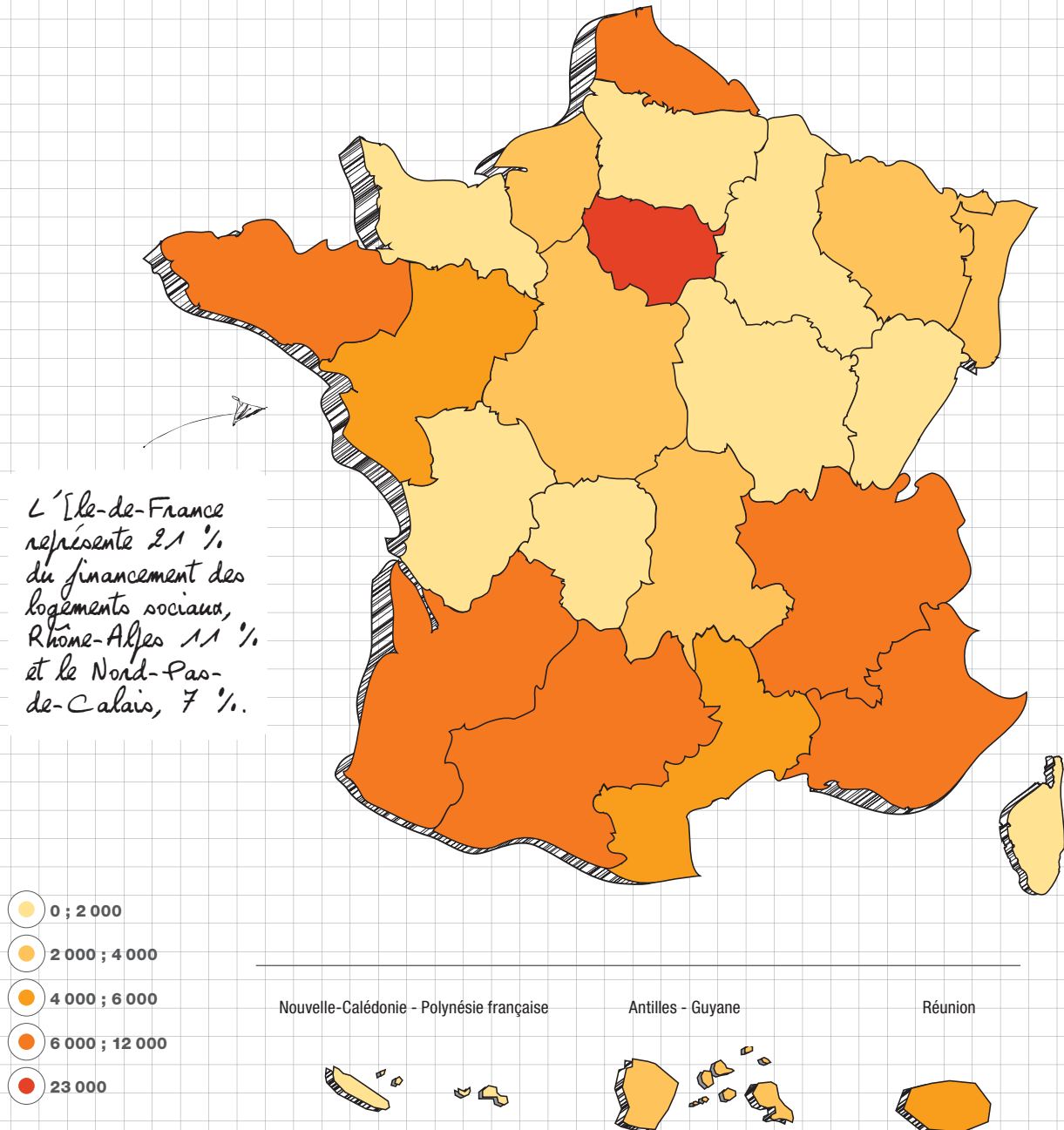
110 000

logements nouveaux financés

253 000

logements réhabilités financés

LOGEMENTS SOCIAUX ACQUIS OU FINANCÉS EN 2013



Un soutien contracyclique à l'économie

Le logement locatif social, dans un marché de la construction déprimé, continue à représenter un moteur important pour ce segment essentiel de l'économie. La part du logement locatif social représente en effet près d'un tiers de l'activité de construction globale en 2013, soit un niveau historiquement élevé.

Cette progression en part relative résulte de l'augmentation de la production de logements locatifs sociaux conjuguée à la baisse de la construction privée. Dans certaines régions, la part du logement locatif social pèse pour près de la moitié de l'activité de la construction globale ; c'est le cas en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Champagne-Ardenne et en Haute-Normandie, et même au-delà en outre-mer où le logement social représente 63% de la production totale de logements. La Caisse des Dépôts joue ainsi pleinement son rôle d'acteur contracyclique.

Les prêts sur fonds d'épargne contribuent en moyenne à 70% du plan de financement d'un logement social. L'analyse des plans de financement des opérations de construction financées par le fonds d'épargne fait ressortir un prix de revient moyen par logement financé à 141 000 € contre 137 000 € en 2012, soit une augmentation d'environ 3%, en ralentissement. En effet, le prix de revient s'établissait en 2005 à 85 000 €, soit une augmentation moyenne annuelle de 7 % entre 2005 et 2012.



UESL–Action Logement : un financement exceptionnel

Eric Thuillez, directeur général

Le 24 septembre l'UESL–Action Logement et la Caisse des Dépôts ont signé un protocole de partenariat pour la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle de 3 Md€ de prêts sur fonds d'épargne, et le premier contrat de prêt d'un montant de 1 Md€. Objectif : financer la construction de logements abordables pour les salariés et les jeunes actifs.

En quoi le financement sur fonds d'épargne permet-il à l'UESL d'avoir un effet démultiplicateur sur l'offre de logements abordables ?

Les prélèvements répétés imposés à Action Logement au cours des dernières années aux fins de financer des politiques nationales, ont eu pour résultat de réduire sa capacité d'investissement au service du logement des salariés. Ainsi, les emplois à l'initiative des partenaires sociaux représentent environ 1,5 Md€ en lieu et place de près de 3,8 Md€ en 2008.

La lettre d'engagement mutuel signée le 12 novembre 2012 marque le retour à la contractualisation des relations entre l'État et Action Logement. Dans ce contexte, Action Logement a accepté de se mobiliser pour accompagner de manière encore plus significative la construction de logements sociaux pour les salariés et de logements pour les jeunes actifs en particulier. Cette mobilisation exceptionnelle d'Action Logement qui s'appuie sur un emprunt sans précédent de 3 Md€ sur 3 ans auprès du fonds d'épargne rend possible l'engagement de l'État de produire 150 000 logements par an. Les prêts à taux très réduits d'Action Logement financent la production d'opérations immobilières sociales ou intermédiaires situées à 80 % dans des bassins d'emploi où il est difficile de se loger. L'objectif est en effet de faciliter l'accès à l'emploi en favorisant l'accès au logement.

Aujourd'hui, que pouvez-vous dire de la mise en œuvre des financements ?

À l'issue d'une phase de négociation et de mise en œuvre qui a permis de développer de réelles relations partenariales avec la Caisse des Dépôts, le mécanisme est en place. Les CIL ont ainsi, au cours de l'année 2013, engagé en prêts et subventions pour environ 720 M€ d'équivalents subventions au logement social contre 470 M€ en 2012. Grâce à l'apport du fonds d'épargne, Action Logement, dans une logique d'investissement de long terme, va poursuivre cet engagement en 2014, 2015 et probablement 2016 si l'État accepte de prolonger d'un an sa garantie.

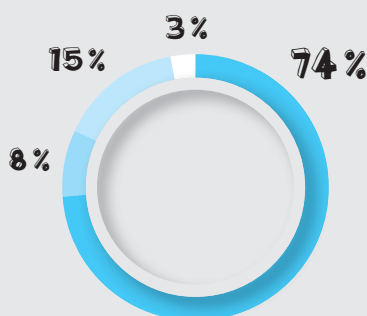
1,6 Md€

*de prêts à la politique
de la ville*

18 000

*places d'hébergement
spécifique financées*

RÉPARTITION CONTRATS SIGNÉS LOGEMENT LOCATIF SOCIAL EN 2013



- Logement social et très social
- PLS/PLI
- Réhabilitation
- Autres prêts

La performance énergétique du parc social

La rénovation énergétique des logements sociaux, initiée en 2009 avec l'écoprêt de première génération, marque en 2013 un regain d'intérêt avec l'engagement de prêts visant à rénover près de 44 000 logements. Après un premier semestre marqué par un certain attentisme, le second semestre a bénéficié de l'assouplissement des conditions d'éligibilité de la classe énergétique D.

De plus, la plateforme en ligne CDnergy, créée en 2011, permet aux organismes de logement social de gérer et valoriser leurs certificats d'économie d'énergie (CEE), afin d'optimiser le financement des programmes de rénovation thermique. Depuis 2012, on estime à 15 M€ le montant de CEE qui ont transité par la plateforme.

L'outil est en cours de déploiement auprès des collectivités locales depuis janvier 2014.

La dynamique de la politique de la ville

En 2012, les prêts signés dans le secteur des projets urbains (ou politique de la ville) avaient plus que doublé par rapport à 2011. L'année 2013 reste dans une tendance haussière avec une forte progression de 27% à 1,6 Md€ de prêts signés contre 1,2 Md€ en 2012.

Hors logement social, le financement d'opérations situées dans les quartiers géographiques prioritaires de la politique de la ville progresse de 20% franchissant

pour la première fois le milliard d'euros. Les collectivités locales mobilisent 73% de ces prêts afin de mener à bien les projets relevant du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU). Signe encourageant pour le développement de la mixité fonctionnelle des zones sensibles, le montant des prêts accordés pour des opérations de revitalisation économique a quasiment quadruplé par rapport à 2012.

En 2013, les opérations de maîtrise foncière ont également connu un fort regain, avec 47% de croissance, dans le sillage des établissements publics fonciers (EPF) qui ont mobilisé 217 M€, contre 116 M€ en 2012. Les EPF confortent ainsi leur position de principaux emprunteurs sur ce segment de marché, devant les EPL d'aménagement. Les actions foncières stratégiques du projet du Grand Paris représentent 35% des nouveaux prêts fonciers, la région Ile-de-France concentrant 50% des financements fonciers.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX GROUPES MULTIRÉGIONAUX

Des conventions matérialisant les partenariats avec des groupes d'organismes de logements sociaux ont été signées, notamment avec Vilogia, Habitat Réuni, ICF et Arcade dans le cadre d'une démarche globale permettant de mieux répondre aux besoins des acteurs multirégionaux.

ZOOM SUR LE PASSIV HAUS À BÉTHUNE : le label le plus exigeant pour tous



Une première dans la région Nord-Pas-de-Calais avec cette résidence sociale "Passiv Haus" qui pousse l'efficacité énergétique à son maximum. Cette opération d'un coût total de 7,5 M€ a été cofinancée par la Caisse des Dépôts à hauteur de 5,3 M€ de prêts sur fonds d'épargne (PLUS, PLAI, PLS).



90% de chauffage en moins

Ce logement "Passiv" utilise les apports de chaleur passive du soleil et bénéficie d'une isolation renforcée des sols, des murs, des fenêtres... Des critères certifiés : les besoins de chauffage sont au plus de 15 kWh/m², l'étanchéité de l'air est optimale et les besoins en énergie primaire inférieurs à 120 kWh/m²/an.

La qualité de vie en plus

Pour les 49 familles, la résidence "Passiv" offre de surcroît un grand confort avec des températures équilibrées toute l'année, une importante luminosité, un air sain et de meilleure qualité.



Un concept pionnier

Si les factures de chauffage sont en baisse et les loyers Hlm habituels, les coûts de construction sont en hausse de l'ordre de 25% du fait des techniques inhabituelles, des matériaux innovants. Ce projet expérimental devrait se développer en profitant d'une courbe d'expérience.

ZOOM SUR LE GROUS À BONDY : 100 studettes en douze mois chrono !



Située sur le campus de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Bondy, cette résidence étudiante construite en un temps record a été financée par un prêt sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts de 5,2 M€ (pour un coût total de 6 M€) sur une durée de 35 ans.



Un pari architectural

Les logements, des modules à ossature bois, sont aménagés autour d'un noyau central en béton. Fabriqués et entièrement équipés dans une usine en Vendée, les modules ont ensuite été assemblés et raccordés sur site en quelques semaines.

Une offre de qualité pour les étudiants

Chaque étudiant dispose d'une studette de 18 m² comprenant kitchenette, sanitaires, coin bureau et espace nuit. Des espaces collectifs sont par ailleurs accessibles : salle de travail, laverie, bagagerie, parking...



Une approche environnementale

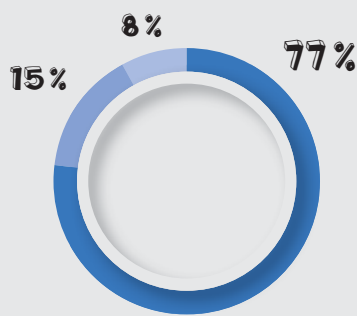
La résidence certifiée BBC Effinergie et Habitat & Environnement bénéficie d'une isolation thermique extérieure et utilise le réseau de chaleur de la ville de Bondy (énergie renouvelable biomasse) pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Cette résidence est la 1^{re} à avoir été construite dans le cadre d'une consultation lancée par le CNOUS désignant des groupements de conception-réalisation-investissement. OSICA (filiale du groupe SNI) est maître d'ouvrage, associé à BH (groupe Benetteau), Eiffage (génie civil), Charrière et Jacob associés (architectes) et ECSB et Picad-Joré (bureaux d'études) en partenariat avec la ville de Bondy et la communauté d'agglomération d'Est Ensemble.

L'habitat spécifique : davantage de réhabilitations

Le secteur de l'habitat spécifique (établissements médico-sociaux, logements pour jeunes actifs et étudiants...) connaît une légère baisse de 3% du montant de prêts signés, qui provient plus particulièrement des établissements d'hébergement pour personnes handicapées. Le niveau de prêts consacrés à l'habitat spécifique reste cependant élevé à 1,7 Md€, il reflète l'important effort de poursuite de rénovation du parc existant (8 000 hébergements en 2013 contre 5 000 en 2012), le financement de places nouvelles étant en retrait avec 18 000 places en 2013 contre 22 000 en 2012. Les prêts aux établissements pour personnes âgées atteignent 977 M€, les établissements publics de santé ont été les premiers emprunteurs sur ce secteur.

RÉPARTITION CONTRATS SIGNÉS HABITAT SPÉCIFIQUE EN 2013



- Médico-social
- Logement des jeunes
- Autres habitats



Des études pour mieux accompagner le secteur du logement social

Bérénice Bouculat - Études économiques et marketing au fonds d'épargne

Pourquoi avoir développé des études sur le logement social ?

Nous réalisons des études sectorielles et prospectives, des analyses financières sur le secteur du logement social que nous diffusons à nos clients et parties prenantes et nous co-pilotons des études réalisées en partenariat avec l'USH ou l'institut CDC pour la Recherche. La Caisse des Dépôts accompagne le logement social depuis près de 120 ans et le finance à hauteur de 70%. Nous disposons ainsi d'une base de données considérable, nos études sur le logement social sont des références.

Quelles publications en 2013 ?

En 2013, nous avons lancé *Perspectives*, une publication annuelle dédiée à l'analyse rétrospective du patrimoine et de la santé financière du secteur du logement social en France, complétée par un exercice de projection à moyen terme.

Par ailleurs, *Éclairages* a traité deux grandes questions d'actualité pour le secteur du logement social : l'impact d'une modification du taux de TVA et de la TFPB et l'analyse des programmes locaux de l'habitat (PLH) dans une optique de territorialisation de l'analyse des besoins en logements.

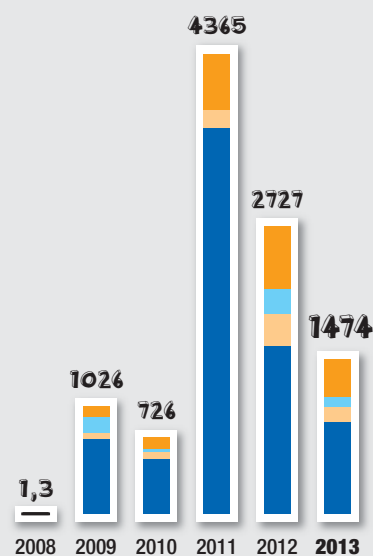
Enfin, l'*Atlas 2013* fournit des données sur la construction de logements et le parc locatif social dans les territoires.

Prêts aux collectivités territoriales : une contribution majeure à l'investissement local

La Caisse des Dépôts renforce, en 2013, son action auprès du secteur public local. Les enveloppes thématiques laissent la place à l'enveloppe de 20 Md€ qui vise à soutenir tous les investissements structurants locaux par des prêts de très long terme. Au total, le fonds d'épargne a prêté 4,3 Md€ en 2013 aux collectivités territoriales et aux infrastructures.

CONSUMMATION DES ENVELOPPES "INFRASTRUCTURES DURABLES" OUVERTES SUR 2008-2013 (en M€)

- Infrastructures de transport
- Université
- Eau
- Hôpital



La fin des enveloppes "Infrastructures durables"

Quatre enveloppes, dédiées au financement d'infrastructures durables (transports, hôpitaux, universités et traitement des eaux usées), étaient ouvertes jusqu'à fin 2013 : 87% de leur montant total (11,5 Md€) ont été consommés.

En 2013, le montant des prêts signés s'élève à 1,5 Md€, avec pour moitié des projets de transport, et pour un quart des projets des établissements de santé. L'enveloppe consacrée aux transports fixée à 7 Md€ pour la période 2009-2013, a été entièrement consommée.

Le déploiement de l'enveloppe de 20 Md€

L'enveloppe de 20 Md€ prend la relève des enveloppes "Infrastructures durables".

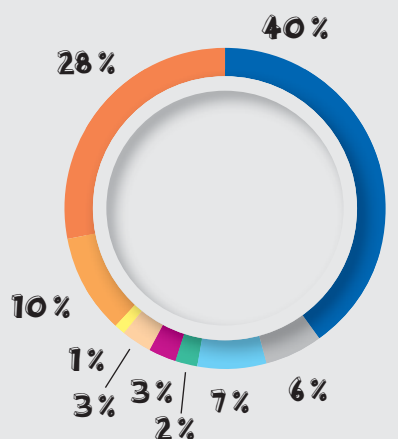
Cette enveloppe, accessible à tous les projets nécessitant un financement de long terme, de 20 à 40 ans, est calibrée pour répondre aux besoins d'emprunts des collectivités locales, estimés entre 15 à 20 Md€ par an en cycle normal d'investissement. La Caisse des Dépôts couvre 50 à 100% du besoin d'emprunt d'un projet en fonction de son montant. Le taux des prêts à livret A + 100 points

de base est attractif. La Caisse des Dépôts confirme ainsi sa volonté de soutenir l'investissement local et de contribuer au développement économique des territoires, dans le prolongement des objectifs des pouvoirs publics. Les banques commerciales interviennent quant à elles principalement sur des prêts d'une durée inférieure à 20 ans. La Caisse des Dépôts a par ailleurs noué un partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI) visant à optimiser, coordonner et mutualiser leurs actions en faveur des prêts au secteur public local.

En 2013, 2 Md€ de prêts ont été signés, venant soutenir près de 350 projets, dont plus des deux tiers concernent des petites communes. Les prêts d'un montant moyen inférieur à 1 M€ représentent 60% des dossiers financés, contre 23% pour les prêts compris entre 1 et 5 M€ et 17% pour les prêts d'un montant supérieur à 5 M€.

Près de 80% des projets couverts ont concerné des infrastructures de transport, des bâtiments publics et des investissements lourds hospitaliers, le solde a été consacré à des projets d'infrastructures : eau potable et assainissement, numérique, enseignement supérieur, valorisation des déchets, prévention des inondations et à des subventions au logement social.

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 20 Md€ PAR SECTEUR EN 2013



- Infrastructures de transport
- Subvention logement social
- Infrastructures d'eau potable et assainissement
- Infrastructures de valorisation des déchets
- Infrastructures numériques
- Infrastructures pour l'enseignement supérieur
- Infrastructures de prévention des inondations
- Investissements lourds hospitaliers
- Bâtiments publics

Un partenariat stratégique avec la BEI

Philippe de Fontaine Vive,
vice-président de la BEI



La Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement ont signé le 13 décembre 2013 un protocole de coopération en faveur du développement économique des territoires français dont l'objectif est de coordonner et mutualiser leurs actions en faveur des prêts au secteur public local.

Quelles complémentarités et synergies avec la Caisse des Dépôts ? Quel bénéfice pour les collectivités locales ?

La BEI et la Caisse des Dépôts ont toujours été complémentaires par leur mission de bailleur long terme des infrastructures prioritaires et par leur culture du crédit et de l'intérêt public. Nous avons financé ensemble la plupart des grands projets de transport (des TGV aux tramways), d'eau et assainissement, d'hôpitaux, de bâtiments publics... mais sans que cela soit "organisé", à l'exception des partenariats publics privés pour lesquels nous avons développé une approche conjointe depuis une dizaine d'années.

Cet accord historique, notamment compte tenu des mandats respectifs qui nous ont été donnés (7 Md€ de prêts par an dont 4 Md€ en faveur des collectivités sur la période 2013-2015 pour la BEI et 20 Md€ sur 5 ans en faveur des collectivités pour le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts), permet aux collectivités de couvrir plus facilement la totalité de leurs besoins de financement long terme.

Sur quels types de projets avez-vous l'intention de coopérer ? Y a-t-il eu des premières réalisations en 2013 ?

Nous sommes en mesure d'intervenir conjointement dans tous les domaines. En 2013, nous avons participé à de nombreux projets dans le cadre de l'Opération Campus (une douzaine de projets universitaires pour 1,3 Md€), du Plan Hôpital Avenir (1,5 Md€) ; de nombreux programmes sont en cours, le Programme en faveur des investissements de très haut débit avec le Fonds pour la société numérique, le financement de collèges réalisés par les départements, le financement de bus à haut niveau de service (BHNS). Nous sommes aussi actifs sur des projets individuels ; en 2013, nous avons cofinancé le projet très haut débit du Syane en Haute-Savoie ou encore le traitement des déchets *Bil Ta Garbi* au Pays basque... Ce partenariat durable est au service de toutes les collectivités, des plus grandes aux plus petites.

ZOOM SUR CAEN LA MER : toute l'ambition d'un territoire

La Communauté d'agglomération de Caen la mer, forte de ses 35 communes, signe ici avec la Caisse des Dépôts une des premières conventions pluriannuelles visant à financer des projets structurants et stratégiques pour le territoire. Les prêts accordés sur fonds d'épargne s'élèvent à 35 M€.



De multiples enjeux locaux

Construction d'une bibliothèque multimédia à vocation régionale, rénovation du stade nautique de Caen, agrandissement de l'École nationale supérieure d'ingénieurs, implantation de l'antenne IEP de Rennes, subventions au logement social, confortement des berges de l'Orne, gestion des déchets... Des projets pour renforcer l'attractivité de la région.



Un stade nautique unique en France

Datant de 1966, le stade nautique est reconstruit sur place afin de devenir un équipement sportif de portée nationale avec une vocation éducative et de santé, sa situation en centre-ville d'une capitale régionale lui confère un caractère unique en France.

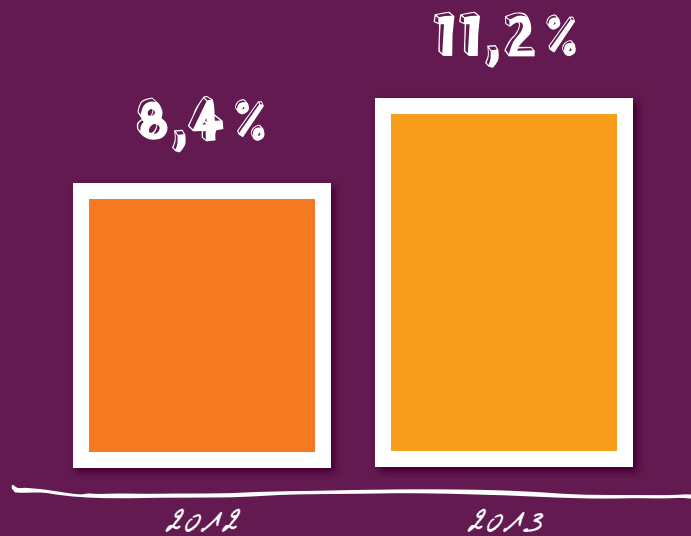
Montant des contrats signés en 2013 par secteur et type d'intervention

(en millions d'euros)

	2013	2012	2013/2012
Logement locatif social			
Logement social	5 928,16	5 438,59	+ 9 %
Logement très social	2 031,88	1 404,17	+ 45 %
Logement social PLS	764,27	548,84	+ 39 %
Logement intermédiaire	45,65	17,86	+ 156 %
Réhabilitation	1 364,07	1 123,59	+ 21 %
Réhabilitation thermique	299,23	453,28	- 34 %
Transfert et rachat de patrimoine	357,45	370,39	- 3 %
Autres prêts	0,15	1,00	- 85 %
Total Logement locatif social	10 790,85	9 357,73	+ 15 %
<i>Nombre de logements construits ou acquis</i>	<i>91 557</i>	<i>82 698</i>	
<i>Nombre de logements réhabilités</i>	<i>244 915</i>	<i>205 463</i>	
Habitat spécifique			
Établissements pour personnes âgées	976,56	948,69	+ 3 %
Établissements pour personnes handicapées	337,17	402,36	- 16 %
Habitat de jeunes (étudiants, jeunes travailleurs)	226,73	203,89	+ 11 %
Hébergement et logements d'urgence	92,65	111,11	- 17 %
Institution pour jeunes en difficulté	30,82	28,05	+ 10 %
Logement pour gendarmes	45,32	62,15	- 27 %
Total Habitat spécifique	1 709,26	1 756,24	- 3 %
<i>Nombre de logements construits ou acquis</i>	<i>18 389</i>	<i>22 644</i>	
<i>Nombre de logements réhabilités</i>	<i>8 201</i>	<i>5 390</i>	
Projets urbains / politique de la ville			
Anticipation foncière	514,48	350,41	+ 47 %
Aménagement urbain en zone ANRU	733,18	645,45	+ 14 %
Aménagement urbain hors zone ANRU	340,85	251,88	+ 35 %
Total Projets urbains / politique de la ville	1 588,51	1 247,74	+ 27 %
TOTAL PRÊTS DIRECTS AU LOGEMENT SOCIAL ET À LA POLITIQUE DE LA VILLE	14 088,62	12 361,72	+ 14 %
<i>Nombre de logements construits ou acquis</i>	<i>109 946</i>	<i>105 342</i>	
<i>Nombre de logements réhabilités</i>	<i>253 116</i>	<i>210 853</i>	
Refinancements			
Refinancement PLI	4,46	57,22	- 92 %
Refinancement PLS	1 024,07	2 336,87	- 56 %
Refinancement PSLA	239,06	125,57	+ 90 %
Total Refinancements bancaires	1 267,59	2 519,66	- 50 %
Refinancement des organismes 1 % Logement	1 000,00		ns
TOTAL GÉNÉRAL PRÊTS AU LOGEMENT SOCIAL ET À LA POLITIQUE DE LA VILLE	16 356,22	14 881,37	+ 10 %
Enveloppes Infrastructures durables			
Infrastructures de transport	869,49	1 586,86	- 45 %
Universités	140,32	311,66	- 55 %
Hôpitaux	360,69	599,28	- 40 %
Eau potable et assainissement	103,69	228,80	- 55 %
Total Enveloppes Infrastructures durables	1 474,18	2 726,60	- 46 %
Enveloppes exceptionnelles (2011 et 2012)			
Enveloppes d'urgence (prêts directs)	621,49	4 766,50	- 87 %
Enveloppes d'urgence (refinancements)	202,15	1 580,18	- 87 %
Total Enveloppes exceptionnelles	823,64	6 346,68	- 87 %
Enveloppe 20 Md€ (2013-2017) Secteur public local	1 960,26		ns
TOTAL PRÊTS D'INFRASTRUCTURES ET DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS	4 258,08	9 073,28	- 53 %
Nacre	50,00	72,00	- 31 %
TOTAL GÉNÉRAL DES PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE	20 664,30	24 026,60	- 14 %

La gestion financière

*Part des actions
en portefeuille*



Le portefeuille d'actifs financiers du fonds d'épargne est placé en 2013 à 89% sur des produits de taux, la part des actions à 11% s'est significativement renforcée.

La gestion financière

La part des ressources du fonds d'épargne qui n'est pas consacrée à des prêts d'intérêt général est investie en actifs financiers afin d'assurer la rémunération et la liquidité de l'épargne populaire.

Une gestion financière de long terme

Les ressources du fonds d'épargne qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers.

La gestion de ces actifs vise, avec une préoccupation constante de liquidité et de sécurité, à optimiser les résultats du fonds d'épargne à moyen terme, de façon à assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire.

Il s'agit de fournir la liquidité nécessaire en cas de baisse des encours de dépôts, gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt et à l'inflation, réaliser un rendement contribuant à un résultat positif récurrent du fonds d'épargne. Ce rendement est obtenu au moyen de plus-values régulièrement réalisées sur le portefeuille d'actions, de dividendes et de revenus de titres de taux.

Au regard des projections d'activité et des évolutions anticipées du bilan du fonds d'épargne – prêts et collecte – et dans le cadre de scénarios macroéconomiques et de marchés pluriannuels, le fonds d'épargne évalue les risques financiers et détermine une allocation des portefeuilles d'actifs financiers ainsi que des orientations de gestion. Compte tenu de la durée des

prêts, la liquidité du portefeuille est compatible avec un comportement d'investisseur de long terme du fonds : ainsi, une large part des titres de taux est détenue jusqu'à échéance et l'horizon de détention des actions par le fonds d'épargne est également de long terme.

Investisseur responsable, la direction des fonds d'épargne veille à exercer les droits de vote afférents aux titres qu'elle détient. Elle agit pour cela dans le cadre du guide de vote et des procédures de la Caisse des Dépôts.

Ces actifs financiers permettent au fonds d'épargne de contribuer de façon massive au financement de l'économie française, avec un profil de portefeuille semblable à celui d'un assureur-vie (10% d'actions avec une augmentation régulière de la part des actifs non cotés).

L'impact en 2013 de la réforme de l'épargne réglementée

C'est le portefeuille d'actifs financiers qui assure la liquidité du fonds d'épargne ; le portefeuille permet d'absorber les variations à court terme du bilan liées aux mouvements de la collecte. Ainsi le portefeuille de titres a-t-il fortement crû suite à la hausse des plafonds des livrets, il atteignait 124 Md€ fin 2012.

99 Md€

portefeuille d'actifs financiers
en 2013

+ 250 M€

de nouveaux engagements décidés
en capital-investissement en 2013



Conjoncture économique et financière

Yann Tampéreau et Nil Bayik – Études économiques au fonds d'épargne

La France et la zone euro ont enregistré fin 2012-début 2013 leur deuxième épisode récessif en cinq ans après celui de 2008-2009 : il est la conséquence de la "crise de la dette" qui a débuté en 2011. Cette deuxième récession a été moins sévère que la première et a pris fin au printemps. La reprise en aval a été chaotique et faible, toujours pénalisée par la rigueur budgétaire : la croissance du PIB reste éloignée de ses standards historiques. Dans ce contexte d'absence de tension sur l'offre, l'inflation est restée basse : entre décembre 2012 et décembre 2013, la hausse des prix n'a été que de 0,7 % (0,6 % hors tabac) en France.

Les prix des actifs financiers ont été peu pénalisés par cette conjoncture morose. Ils ont été soutenus par les nouvelles injections de liquidités des banques centrales et par la poursuite, en zone euro, de la réduction de la prime de risque systémique. Le CAC 40 a ainsi progressé de 18 %, retrouvant son niveau de 2008 : 2013 aura été une année de normalisation. Les rendements monétaires sont restés bas (moyenne de 0,22 % à trois mois), la BCE abaissant deux fois le taux repo pour le porter à 0,25 %. Les taux longs se sont tendus (0,31 % pour l'OAT 10 ans à 2,42 %), sous l'influence de la hausse des taux longs américains, dans l'anticipation de la modulation des achats d'obligations par la Réserve fédérale.

Le second volet de hausse des plafonds a conduit à une nouvelle augmentation de la taille du portefeuille au cours du premier semestre 2013. Il atteignait 135 Md€ à fin juin.

Cependant, dans le cadre de la réforme de l'épargne réglementée de juillet 2013, le fonds d'épargne a reversé 30 Md€ aux réseaux collecteurs en août et septembre 2013. Cette importante baisse des dépôts centralisés (donc du bilan du fonds d'épargne) a été absorbée entièrement par le portefeuille. Aussi celui-ci a atteint 99 Md€ fin d'année 2013, une taille inférieure à celle de fin 2012.

Anticipation et réactivité

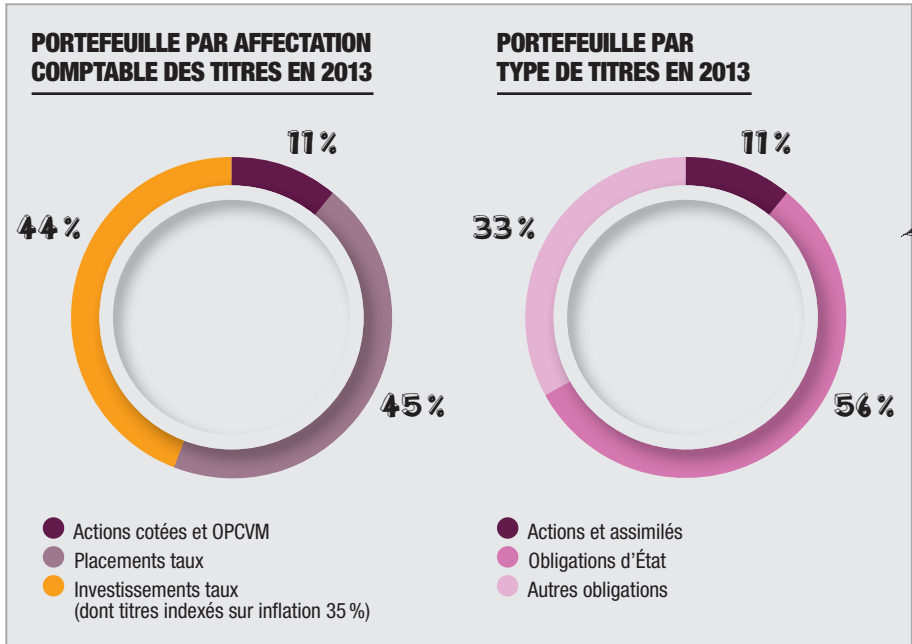
Cette contraction a cependant pu être en grande partie anticipée : une allocation d'attente, adaptable en fonction de l'évolution du contexte, avait été retenue en début d'année. La flexibilité ainsi gagnée a permis de répondre au besoin de financement de la réforme sans altérer les ambitieux objectifs de croissance des encours de prêts ni obérer la rentabilité du portefeuille. En effet, les cessions ont pu être concentrées sur les produits dont la contribution à la rentabilité du portefeuille est la moins forte : titres du marché monétaire et autres titres courts, dans une moindre mesure obligations de crédit financières. Le recours à des pensions a permis de conserver en outre, à tout moment, des disponibilités suffisantes pour faire face aux aléas de très court terme de la collecte. Aussi, les programmes d'acquisitions de titres à plus forte rentabilité attendue ont-ils pu être menés à bien malgré la

baisse du passif. Ainsi, non seulement la part des actions en portefeuille a significativement augmenté, mais 250 M€ de nouveaux engagements en fonds de capital-investissements ont été sélectionnés. De la même façon, l'encours de titres indexés sur l'inflation a pu être maintenu malgré l'offre restreinte sur ce segment ; il s'agit d'un actif clé pour la sécurité du dispositif, puisque le passif, à travers le taux des livrets, est largement indexé à l'inflation.

Des marchés financiers en hausse

Innovation de l'année 2013, le fonds d'épargne – qui porte déjà des prêts

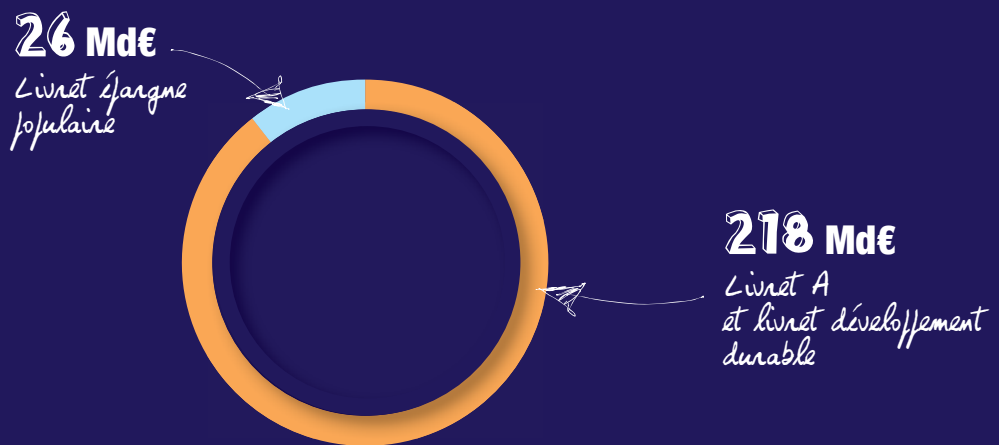
d'intérêt général pour la majorité de son actif – a pu pour la première fois acquérir des parts de fonds de prêts directs à l'économie, tels que les fonds "Novo" de financement d'ETI françaises lancés en collaboration entre la Caisse des Dépôts et les assureurs de la place française. Si la taille du portefeuille diminue, sa valeur par euro investi n'en a pas moins augmenté : la hausse des marchés d'actions et de titres de crédit durant l'année a naturellement été favorable au portefeuille d'actifs financiers. La valeur boursière du portefeuille d'actions s'est ainsi particulièrement appréciée.



Le portefeuille à forte dominante taux maximise sécurité, liquidité et rentabilité.

La collecte

Encours centralisés par
la Caisse des Dépôts fin 2013



89% des encours des dépôts centralisés par la Caisse des Dépôts proviennent du livret A et du livret développement durable, le livret d'épargne populaire représentant 11%.

La collecte

La collecte du livret A et du LDD atteint en 2013 son 2^e meilleur niveau depuis 2009, après l'année record de 2012. Les encours centralisés sont néanmoins affectés par la réforme de l'épargne réglementée.

La collecte du livret A et du livret développement durable (LDD)

En 2013, la collecte cumulée du livret A et du LDD atteint 19,1 Md€, soit son deuxième meilleur niveau depuis 2009 après la collecte record de l'année 2012.

Soutenue jusqu'en avril malgré une première baisse du taux du livret A de 2,25% à 1,75% à partir du 1^{er} février, la collecte s'est traditionnellement ralenti en mai et juin (paiement du deuxième tiers de l'impôt sur le revenu, préparation des vacances...).

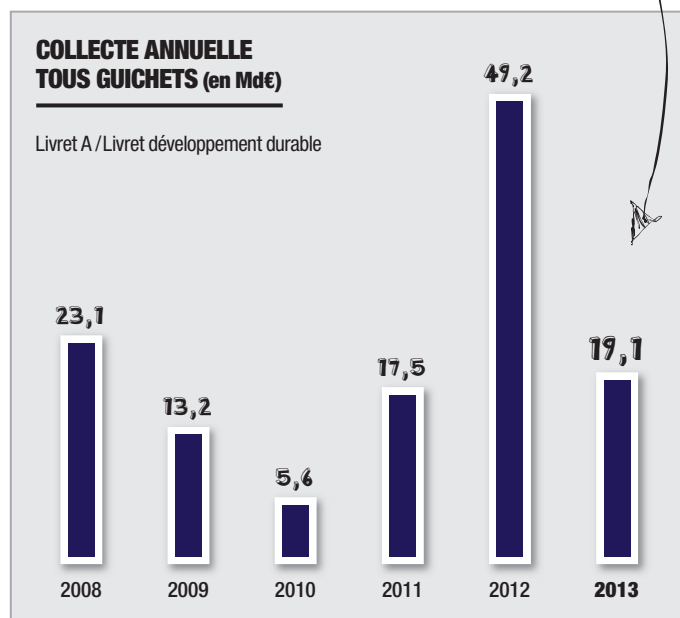
La reprise de l'été, habituellement constatée, a été beaucoup plus faible dans un contexte de nouvelle baisse du taux du livret A de 1,75% à 1,25% au 1^{er} août.

La tendance décollectrice de fin d'année avec le paiement du solde de l'impôt sur le revenu et des diverses taxes locales est apparue dès le mois de septembre avec une décollecte cumulée sur trois mois de - 4,7 Md€, à rapprocher de la décollecte constatée sur la même période en 2009 qui avait atteint - 5,6 Md€ pour un niveau de taux identique (1,25%) mais issu d'une dégradation bien plus nette (trois baisses successives en l'espace de six mois représentant - 2,75 points de base).

Le dynamisme de la collecte du LDD

Le bon niveau de collecte cumulée du LDD et du livret A est obtenu grâce au dynamisme de la collecte du LDD qui, à 7 Md€, atteint son meilleur niveau depuis 2009 (excepté 2012). Le regain d'intérêt pour ce produit qui était apparu suite au doublement de son plafond s'est confirmé quasiment tout au long de l'année.

A 19,1 milliards d'euros, la collecte du livret A / livret développement durable atteint son 2^e meilleur niveau après l'année record de 2012.



"L'adaptabilité et le pragmatisme du service en charge de la collecte ont permis de mettre en œuvre, dans des délais très courts, cinq réformes en six ans."

Luc Rogerieux – Gestion et comptabilisation des dépôts au fonds d'épargne



Le nouvel environnement réglementaire du livret A, du LDD et du LEP

Le décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012 a procédé à un deuxième relèvement du plafond du livret A pour les personnes physiques, le portant à 22 950 € à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 a modifié les modalités de centralisation du livret A et du LDD. Au 31 juillet 2013, les montants centralisés au fonds d'épargne au titre du livret A et du LDD ont été diminués de 20 Md€. Cette modification s'est effectuée en ajustant le taux de centralisation du livret A et du LDD.

Néanmoins, un mécanisme de rappel a été mis en place : la somme des fonds propres et des dépôts centralisés au fonds d'épargne au titre du livret A, du LDD et du LEP doit couvrir à hauteur de 135% l'encours des prêts figurant au bilan du fonds d'épargne. Dans le cas où ce ratio ne serait pas respecté, le taux de centralisation du livret A et du LDD du fonds d'épargne serait révisé dans la limite d'un plafond de 65%.

Les autres mécanismes protecteurs visant à garantir les conditions d'exercice de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts sont maintenus. En particulier, le ratio entre les dépôts centralisés par le fonds d'épargne au titre du livret A et du LDD et les prêts dédiés au logement social et à la politique de la ville qui ne peut être inférieur à 125%. Ainsi, ces dispositifs garantissent qu'à tout moment la liquidité du fonds d'épargne est suffisante pour assurer les missions qui lui sont confiées. Le décret prévoit également une baisse de 0,1% en moyenne de la rémunération des établissements de crédit distribuant le livret A et le LDD. Cette rémunération est désormais de 0,40%.

Enfin, le taux de centralisation du LEP au fonds d'épargne passe de 70% à 50%. Cette baisse s'est matérialisée le 13 août 2013 par une diminution de 10 Md€ des dépôts centralisés par le fonds d'épargne au titre du LEP.

La collecte du livret A atteint 12,1 Md€

La collecte du livret A reste relativement faible pour une année marquée par un deuxième relèvement de plafond avec une collecte tous guichets annuelle de 12,1 Md€.

Après un bon début d'année entretenu par le relèvement du plafond au 1^{er} janvier, la collecte n'a ensuite cessé de s'effriter passant en dessous de son niveau de 2012 dès le mois de septembre. La collecte du livret A a ainsi enregistré sa deuxième plus mauvaise performance depuis la généralisation de la distribution du produit (1^{er} janvier 2009).

La décollecte du livret d'épargne populaire (LEP)

La décollecte du LEP s'amplifie en 2013 pour atteindre - 4,5 Md€ contre - 2,1 Md€ en 2012.

Elle résulte essentiellement de la décollecte plus marquée en janvier qui a fait suite à un probable décalage des campagnes de vérification à l'éligibilité au produit réalisées entre décembre 2012 et janvier 2013.

L'encours centralisé affecté par la réforme de l'épargne réglementée

L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des Dépôts baisse nettement suite à la décentralisation de 30 Md€

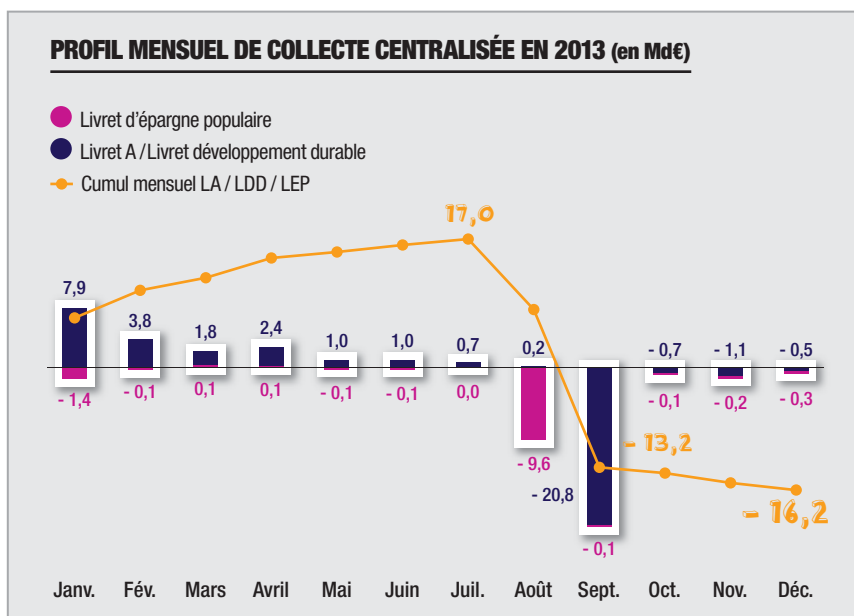
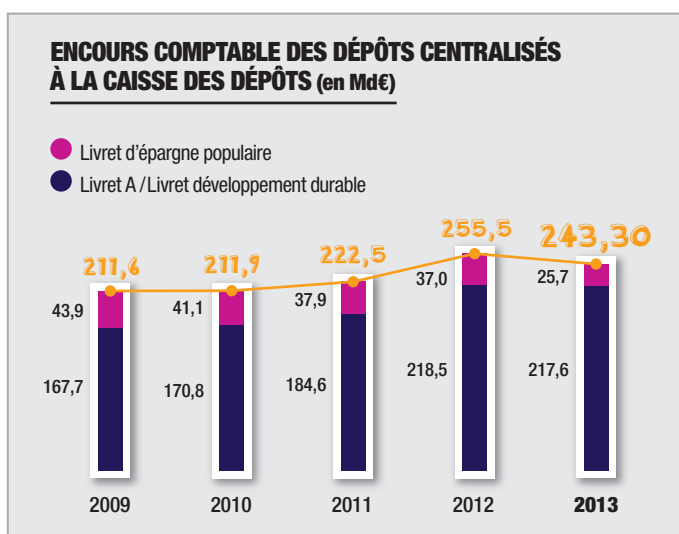
de dépôts ayant eu lieu pendant l'été dans le cadre de la réforme de l'épargne réglementée.

Capitalisation de l'année comprise, l'encours s'élève à 243,3 Md€ fin 2013, en baisse de 4,8% par rapport à l'encours centralisé fin 2012 (255,5 Md€).

L'encours centralisé au titre du livret A et du LDD n'a que très légèrement baissé à 217,6 Md€ à fin décembre 2013 contre 218,5 Md€ à fin décembre 2012. Hors capitalisation de l'année, la variation d'encours centralisé est de - 4,4 Md€. Cette décollecte intègre la décentralisation réglementaire de 20 Md€ intervenue le 2 septembre 2013.

Elle provient de la centralisation de la collecte tous guichets de l'année 2013 corrigée des effets de l'option de centralisation décadaire dont disposent les établissements collecteurs.

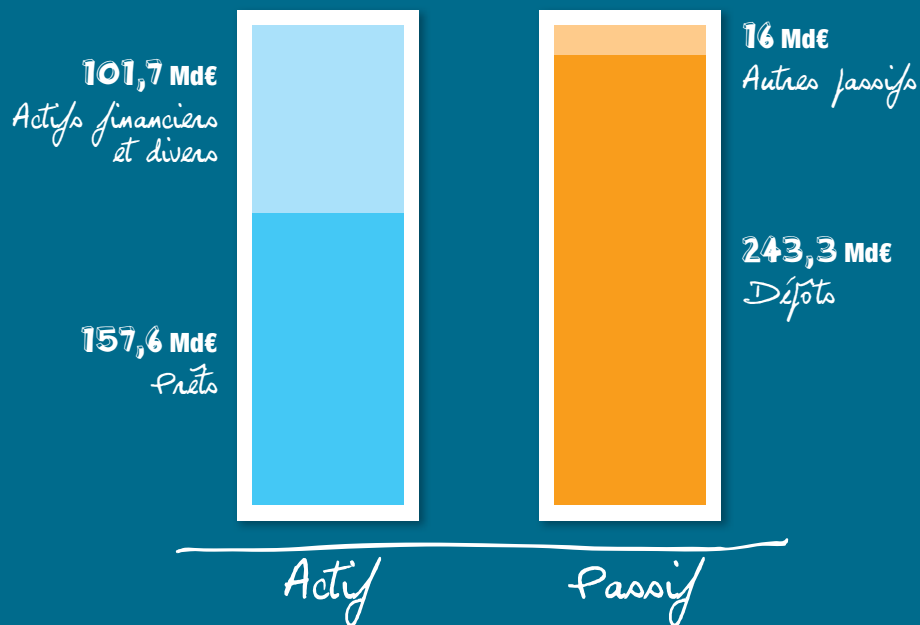
L'encours centralisé au titre du LEP se réduit nettement à 25,7 Md€ à fin 2013 contre 37 Md€ à fin 2012, soit une baisse de 30,5%. Hors capitalisation de l'année, la variation d'encours centralisé est de - 11,8 Md€ essentiellement due à la décentralisation de 10 Md€ intervenue le 13 août 2013 consécutive à la baisse du taux de centralisation du LEP de 70% à 50%. Le différentiel reflète la décollecte tous guichets sur le produit, quasi permanente depuis 2005 et plus soutenue depuis 2009.



Bilan et résultat

Bilan
fin 2013

259,3 Md€



Les dépôts centralisés au titre du livret A, du livret développement durable, du livret d'épargne populaire doivent couvrir 135 % des prêts à l'actif. Ce mécanisme protecteur du fonds d'épargne est respecté pour 2013.

L'évolution du bilan en 2013

Après un 1^{er} semestre marqué par la poursuite d'une forte collecte sur le livret A et le LDD, la réforme de l'épargne réglementée de juillet 2013 s'est traduite par une diminution de 30 Md€ des encours centralisés sur l'ensemble des produits (livret A, LDD et LEP). Le bilan, à 259,3 Md€ fin 2013, affiche ainsi une baisse de plus de 10,2 Md€ par rapport à fin 2012.

Passif : des encours centralisés sur le livret A, le LDD et le LEP en baisse

Les dépôts centralisés livret A, LDD et LEP⁽¹⁾ représentent au 31 décembre 2013 un montant de 243,3 Md€ soit 93,8 % du total du passif, contre 255,5 Md€ à fin 2012 (94,8 % du passif), affichant une diminution de 12,2 Md€.

Les dépôts centralisés des livrets A et LDD enregistrent une baisse de - 0,9 Md€ : l'encours passe de 218,5 Md€ à 217,6 Md€ sous l'effet de la décollecte nette de l'année (- 4,4 Md€, dont - 20 Md€ liés à la réforme de l'épargne réglementée) et des intérêts courus 2013 (+ 3,5 Md€).

Les dépôts centralisés du LEP sont en forte baisse à 25,7 Md€ fin 2013 contre 37 Md€ fin 2012, sous l'effet de la décollecte de l'année (- 11,8 Md€ dont - 10 Md€ liés à la réforme de l'épargne réglementée), et des intérêts courus (+ 0,5 Md€).

Actif : progression importante de l'encours de prêts

Grâce à la mise en œuvre des politiques gouvernementales, le volume des encours de prêts continue à croître significativement (+ 10,8 Md€ sur 2013).

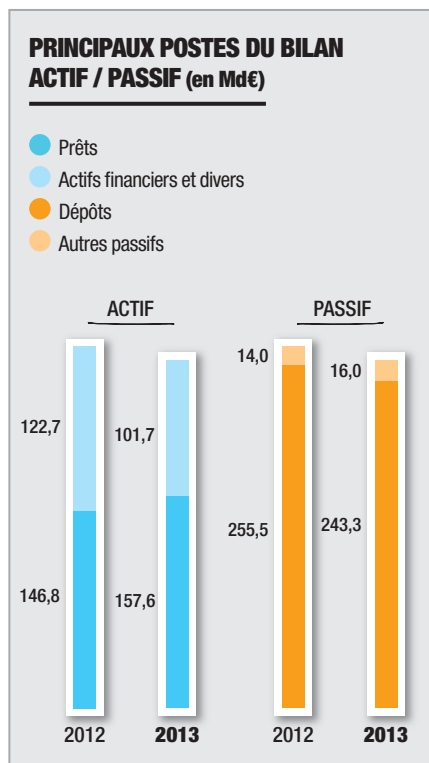
La dynamique se retrouve dans le fort volume des versements de prêts, qui atteignent un niveau de 18,6 Md€. L'encours global des prêts progresse de 146,8 Md€ à 157,6 Md€.

L'impact de la réforme de l'épargne réglementée sur le portefeuille d'actifs financiers

Dans la perspective de la réforme de l'épargne réglementée, la gestion du portefeuille d'actifs financiers a été ajustée pour permettre de faire face à la baisse de 30 Md€ des encours centralisés.

La sortie de liquidité a été réalisée au travers du portefeuille d'actifs de taux (titres et disponibilités), qui atteint un montant de 90,9 Md€ (en valeur bilan après dépréciations) au 31 décembre 2013, en très forte baisse (- 21,8 Md€) par rapport au 31 décembre 2012.

(1) Dépôts et intérêts déposants.

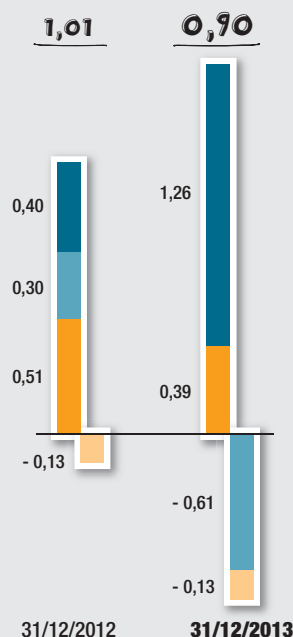


Le résultat

Le résultat 2013 du fonds d'épargne s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'épargne réglementée et dans un contexte de marché caractérisé par des taux courts très bas, le recul de l'inflation et la quasi-disparition des craintes de risques systémiques.

PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT AVANT AJUSTEMENT DU FRBG (en Md€)

- Charges d'exploitation
- Dépréciations (- dotations/+ reprises)
- Plus-values réalisées
- Marge yc PRC sur prêts



Le résultat 2013, avant ajustement du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), atteint 0,901 Md€ et enregistre une baisse de - 0,107 Md€ par rapport au 31 décembre 2012. Le produit net bancaire s'inscrit en légère baisse à 1,034 Md€ au 31 décembre 2013, contre 1,179 Md€ au 31 décembre 2012 (- 0,145 Md€), sous l'effet de la diminution de la marge (-0,122 Md€).

Évolution de la marge

La marge est en légère baisse à 0,391 Md€ contre 0,513 Md€ du fait de la diminution des revenus sur les actifs financiers (- 0,999 Md€) et sur les prêts (- 0,187 Md€) qui a toutefois été atténuée par la forte diminution des charges sur dépôts (1,059 Md€).

Légère baisse des produits sur les prêts

Sur le portefeuille de prêts, l'ensemble des produits baisse à 4,180 Md€ au 31 décembre 2013 contre 4,367 Md€ au 31 décembre 2012.

Cette diminution s'explique principalement par :
 • la baisse de 213 M€ des intérêts sur les prêts, soit un total de 4,321 Md€ de

produits sur prêts au 31 décembre 2013, liée à celle du taux des livrets réglementés qui n'est que partiellement compensée par la progression des encours ;

- une dotation aux provisions pour prêts déficitaires de 128 M€ (contre une dotation de 167 M€ au 31 décembre 2012), qui s'explique principalement par la hausse de l'encours des prêts, dont l'effet a été toutefois compensé par la baisse du coût de la ressource livret A et LDD (liée à la diminution du taux de commission moyen de 0,10% prévue par le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013) ;
- une dotation aux provisions au titre de la prime à la construction de 13 M€ au 31 décembre 2013.

Très forte baisse des résultats sur les actifs financiers

Les résultats sur actifs financiers sont en net repli à 1,931 Md€ au 31 décembre 2013, contre 2,930 Md€ au 31 décembre 2012 :

- les résultats sur les actifs de taux (liquidités, titres de taux et *swaps*) diminuent de 1,016 Md€ pour atteindre 1,486 Md€ au 31 décembre 2013 : la baisse de l'inflation et des taux courts a fortement pénalisé le résultat, malgré une progression des encours moyens ;
- les dividendes sur les actions, les OPCVM et les actifs non cotés

augmentent de 17 M€ pour atteindre 452 M€ au 31 décembre 2013.

Forte diminution des charges sur dépôts

Les charges sur dépôts diminuent globalement de 1,059 Md€ au 31 décembre 2013 et s'élèvent à 5,714 Md€.

En ce qui concerne le coût des dépôts, on constate une forte baisse des intérêts déposants qui passent de 5,300 Md€ au 31 décembre 2012 à 4,208 Md€ au 31 décembre 2013 et une légère augmentation des commissions versées aux réseaux (compléments d'intérêts et commission fixe) à 1,506 Md€ au 31 décembre 2013 contre 1,473 Md€ au 31 décembre 2012 :

- la charge d'intérêts diminue du fait de l'évolution du taux des livrets réglementés : la baisse du taux du livret A (de 2,25% en moyenne sur l'année 2012 à 1,58% sur l'année 2013) a pu compenser l'impact de l'augmentation des encours moyens ;
- le montant des commissions réseaux se stabilise sur le livret A et le LDD du fait de la baisse du taux de commissionnement moyen qui compense la hausse de l'encours moyen.

Provisions et plus-values réalisées sur le portefeuille d'actifs financiers

Les ventes de titres réalisées sur l'année 2013 ont généré une moins-value nette de 611 M€ (contre une plus-value nette de 304 M€ en 2012). Le portefeuille

actions et autres titres à revenu variable réalise des moins-values pour 703 M€ (dont 1 036 M€ de perte liée à la cession des titres Dexia). Les arbitrages sur les actifs de taux ont abouti à une plus-value nette de 92 M€.

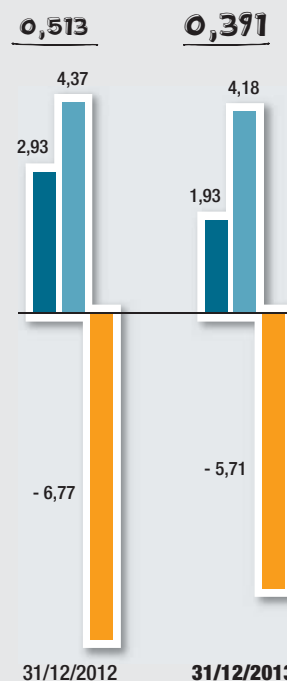
Les dépréciations sur les actifs financiers se traduisent, au 31 décembre 2013, par une reprise nette de 1,257 Md€ (dont 1,038 Md€ de reprise de la provision sur le titre Dexia), contre une reprise nette de 403 M€ au 31 décembre 2012. La valorisation des titres de taux inscrits en portefeuille de placement et des montages d'*asset swaps* aboutit à une reprise nette de 0,337 Md€ au 31 décembre 2013 (contre une reprise de 1,236 Md€ au 31 décembre 2012). Concernant les dépréciations sur le portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable, hors impact de la reprise de la provision sur le titre Dexia, une dotation de 0,118 Md€ a été constatée.

Le FRBG

Au 31 décembre 2013, le FRBG a été doté de 0,458 Md€, conduisant à un résultat net (après ajustement du FRBG) de 0,443 Md€.

DÉCOMPOSITION DE LA MARGE (en Md€)

- Produits sur actifs financiers
- Produits sur prêts (yc PRC)
- Charges sur dépôts



Emplois et ressources

Le tableau des ressources et emplois permet de récapituler les flux financiers générés au cours de l'année par l'activité du fonds d'épargne, qu'il s'agisse de la collecte centralisée, des activités de prêteur et d'investisseur (ces flux constituant des entrées ou des sorties de liquidités), le solde étant investi / désinvesti sur les marchés financiers.

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Ressources		
Collecte centralisée LA/LDD		29 638
Produits financiers	6 234	6 608
Sur prêts	4 759	4 444
Sur actifs financiers ⁽¹⁾	1 475	2 164
Remboursements sur prêts	7 483	9 122
Amortissements	6 677	7 409
Remboursements anticipés	806	1 713
Divers		
Emprunts		1 800
Ventes d'actifs financiers	24 994	
Total ressources	38 710	47 168
Emplois		
Collecte centralisée LA, LDD et LEP	16 152	1 877
Commissions versées aux réseaux	1 629	1 569
Versements de prêts	18 573	22 467
Logement social	14 661	15 176
Nouveaux emplois - infrastructures	1 835	1 680
Collectivités locales	2 027	5 539
Oséo		
Divers	50	72
Emplois divers	2 357	208
Prélèvement de l'État		
Placement en actifs financiers		21 048
Total emplois	38 710	47 168

(1) Y compris moins-value sur titres grecs 473 M€ en mai 2012.

Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	79 325	91 401
Caisse, Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	55 502	70 897
Créances sur les établissements de crédit	23 823	20 504
Opérations avec la clientèle	136 828	126 734
Comptes ordinaires débiteurs		
Autres concours à la clientèle	136 828	126 734
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	43 055	51 280
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 374	41 334
Actions et autres titres à revenu variable	10 681	9 946
Comptes de régularisation et actifs divers	78	122
Total actif	259 286	269 537
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	247 130	257 896
Dettes envers les établissements de crédit	247 130	257 896
Opérations avec la clientèle	83	75
Autres dettes envers la clientèle	83	75
Comptes de régularisation et passifs divers	2 579	2 888
Provisions	1 382	1 480
Dépôts de garantie	7	8
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2 010	1 551
Capitaux propres - hors FRBG	6 095	5 639
Réserves et autres	5 413	5 050
Report à nouveau	239	239
Résultat de l'exercice	443	350
Total passif	259 286	269 537

Hors-bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	34 258	36 074
En faveur d'établissements de crédit	2 931	7 880
En faveur de la clientèle	31 327	28 194
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie	127 650	119 382
Reçus des établissements de crédit	12 812	11 168
Reçus de la clientèle	3 956	3 851
Reçus de l'État et assimilés	110 882	104 363
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	392	322
Titres à livrer	25	
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus	144	145

Résultat du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et produits assimilés	6 801	7 772
Opérations de trésorerie et interbancaires	573	612
Opérations avec la clientèle	3 608	3 758
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 365	3 060
Autres intérêts et produits assimilés	255	342
Intérêts et charges assimilées	(6 608)	(6 213)
Opérations de trésorerie et interbancaires	(5 471)	(5 311)
Opérations avec la clientèle	(1)	(2)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 136)	(900)
Revenus des titres à revenu variable	452	435
Commissions (produits)	3	5
Commissions (charges)	(253)	(1 483)
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de négociation	1	(37)
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de placement et assimilés	642	703
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	(4)	(3)
Produit net bancaire	1 034	1 179
Charges générales d'exploitation	(129)	(125)
Résultat brut d'exploitation	905	1 054
Coût du risque	(4)	(23)
Résultat d'exploitation	901	1 031
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		(23)
Résultat courant	901	1 008
Dotations au FRBG nettes des reprises	(458)	(658)
Résultat net	443	350

Retrouvez l'offre de prêts du fonds d'épargne,
toute l'actualité, les services sur notre nouveau site :
www.prêts.caissedesdepots.fr



Le rapport du fonds d'épargne, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts sont disponibles sur le site Internet : www.groupecaissedesdepots.fr

Merci à tous les contributeurs, rédacteurs et relecteurs.

Groupe Caisse des Dépôts
Service communication du fonds d'épargne (contact : Sabine Parnigi-Delefosse).
Direction financière (contact : Véronique Collet).
Conception et réalisation : Publicis Consultants I Verbe.

Crédits des photographes : © Éric Couderc / Caisse des Dépôts (p. 3 ; 8 ; 13 ; 16 ; 17 ; 24 et 28), © Jean-Marc Pettina / Caisse des Dépôts (p. 2 et p. 10), © Thierry Bonnet / Ville d'Angers (p. 10 - 2^e photo à gauche), © Cyrille Dubreuil / BASF (p. 15) et B. Kunz / BASF (p. 15 - 2^e photo à droite), © Sylvie Duplic (p. 16 - 1^{re} photo à droite), © imedia (p. 19), © OMA Clément Blanchet / Rem Koolhaas (p. 20), © Vialet_architecture (p. 20 - 2^e photo à droite) et © Stéphane Maurice (p. 20 - 2^e photo à gauche).

Avertissement au lecteur : la règle de gestion des arrondis utilisée dans les tableaux et graphiques peut générer un écart non significatif entre le total et la somme des détails.

Le papier utilisé dans ce rapport est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



Direction des fonds d'épargne
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél.: +33 1 58 50 00 00
 @CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

